

Observation KLEFIZE J.-L.

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les réflexions que ce projet peut susciter dans une zone qui est encore préservée et se trouvera en danger !

- L'arrêté préfectoral défini un rayon de 1 km d'impact des pollutions autour du projet, il est évident que les polluants ne s'y arrêteront pas. **(comme les frontières pour Tchernobyl !)**.
- Tous les hameaux ne sont pas référencés dans le km des risques sanitaires défini par l'arrêté préfectoral il en manque 7 ! **étude incomplète très théorique.**
- Une seule exploitation agricole est définie comme étant impactée, il en manque 6 **étude incomplète très théorique.**
- État des lieux de départ effectué par le cabinet d'expertise du groupe pigeon (juge et parti).
- L'argumentaire de la dilution des pollutions par la 2x2 voie est fallacieux (pollution sonore "atténuée", pollution lumineuse couverte par les feux des véhicules). **Attention, un bruit peut en cacher un autre !**
- Étude des rejets atmosphériques partielle absence de seuil de toxicité. **Étude incomplète très théorique.**
- Autocontrôle tous les ans par le laboratoire du groupe pigeon et non accessible au public. **Pas de contrôles officiels, jusqu'au jour où... Aucune transparence.**
- Proposition d'utiliser un produit neutralisant d'odeur quel est il ?
- Une seule personne responsable de la sécurité pour un site qui pourrait fonctionner 22h sur 24h, quelle journée ! **Même pas en règle avec le code du travail !**
- Le groupe de concassage criblage ne bénéficiera pas d'installations susceptibles de capter les émissions de poussières. **Inadmissible,**
- Manque d'information préalable aux administrés. **Moins on en dit, moins il y a d'opposition.**
- Problème de cohérence avec les enjeux du projet de territoire 2017-2030 de la communauté de communes
- L'artificialisation des terres : diminution du nombre de terres nourricières, imperméabilisation des sols... **En désaccord avec le Ministère de l'Environnement sur l'imperméabilisation des terres...**
- Risque de pollutions (air, sol eau) ; rejet dans l'atmosphère de produits toxiques (Monoxyde de carbone, oxyde de soufre, composés organiques volatiles, HAP, métaux lourds...)
- Risque d'intoxication des citoyens et animaux consommateurs des produits agricoles des fermes attenantes (intoxication aux HAP, Composés organiques volatile, métaux lourds...)

- Risque sanitaire pour les riverains du projet; travailleurs et habitants, qui sont parfois aussi les deux... (maladies auto-immunes, maladies reprotoxiques, cancers...)

On se moque des risques sanitaires, pourvu que ça rapporte...

- Risque d'"effet cocktail" (voir l'émission de Julie Pietry sur interception) cancers pédiatriques Sainte-Pazanne et Saint Rogatien. <https://www.franceinter.fr/.../interception-06-decembre-2020>

- Risque de perte de label AB et donc d'activité pour certains producteurs attenants: Qui prendra en charge les conséquences des pollutions éventuelles?

- Risque de pollutions olfactives, sonores (pétition en cours sur la zone de l'Erette à Héric contre le bruit du concassage) et lumineuses. impact sur la faune et la flore.

- Risque d'accidents technologiques (incendies, explosion... le risque 0 n'existe pas!) présence sur site de 2 citernes de propane de 30m3

- Risque de difficulté de transmission des fermes.

- A quel besoin répond cette implantation quand on sait que celles existantes sur le territoire ne fonctionnent qu'à 50% ! 37000€ de remise sur le prix du terrain

- Risque de perte de valeur des biens immobiliers

Cordialement

Jean-Louis Kléfize